

Subvention à l'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP Centre Social Chaprais/Cras/Viotte) - Secteur «Jeunesse et Cultures Urbaines»

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Ville de Besançon soutient dans les quartiers et à l'échelle de la Ville des associations qui au quotidien animent des actions socioculturelles, culturelles et sportives.

Ces associations peuvent intervenir à la fois en proximité (structure d'animation de quartier) et en «pôle» de ressources et d'actions sur un secteur particulier à l'échelle de la Ville et/ou auprès d'un public «cible».

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir plus particulièrement l'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP Centre Social Chaprais/Cras/Viotte) pour le fonctionnement et l'animation de son secteur «Jeunesse et Cultures Urbaines».

Ce secteur permet le développement et l'animation, et en premier lieu auprès et avec les jeunes, d'activités, d'initiations, de démonstrations et d'évènements de pratiques de cultures et sports urbains.

En effet les «cultures urbaines» marient à la fois des domaines d'interventions aussi bien socioculturelles, culturelles que sportives et en même temps des pratiques urbaines «hors des murs» que des jeunes s'approprient ou mettent en œuvre en dehors d'un cadre institutionnel.

Les délégations «vie des quartiers et jeunesse», «culture et patrimoine» et «sports» proposent de convenir d'un partenariat avec l'Association autour d'objectifs communs et d'actions correspondantes. Elles apportent toutes les trois une part du financement sollicité pour l'existence de ce secteur «jeunesse et cultures urbaines».

1 - Les orientations

Les grandes orientations de l'Association ASEP de ce secteur sont :

- d'offrir un cadre d'activités et une infrastructure dans lesquels les jeunes peuvent s'identifier et devenir alors acteurs de leurs projets et leur permettre de les réaliser,
- de démystifier les activités pratiquées par une population jeune en présentant ces actions au plus large public possible,
- de favoriser la mixité sociale (en faisant cohabiter le secteur «cultures urbaines» avec les autres activités de l'Association ; en créant des stages pluridisciplinaires qui mêlent par exemple hip-hop et pratique musicale plus conventionnelle, etc.),
- d'amener les jeunes à être plus autonomes dans la pratique de leur passion tout en respectant les règles de vie de la collectivité.

Ces orientations correspondent à celles de la Ville en matière de jeunesse, notamment :

- favoriser l'accès des jeunes aux loisirs éducatifs, sportifs et culturels,
- développer les actions qui permettent aux jeunes d'être acteurs de leurs loisirs,
- relayer et animer des actions et projets à dominante culturelles et sportives,
- intégrer la valeur éducative dans les programmes d'activités + respect des rythmes,
- favoriser la rencontre entre jeunes des quartiers, entre les «cultures» jeunes,
- valoriser, promouvoir et favoriser l'émergence artistique variée des jeunes,
- favoriser la citoyenneté, l'engagement et la participation des jeunes,

- faire émerger et rendre possible les projets portés par les jeunes (les mobiliser et les inciter à s'exprimer),
- participer (et initier des) aux actions de prévention des risques (délinquance, sécurité routière, santé,...).

L'ensemble des orientations sont inscrites dans la convention correspondante.

2 - Les actions

Les actions sont regroupées autour de trois grands axes «d'espace et de temps» d'intervention qui font l'objet du partenariat ainsi institué entre l'Association et la Ville de Besançon :

- **Espace et temps de ressources et d'animation d'activités «jeunes et cultures urbaines» (observation, écoute, accompagnement et suivi) :** animation d'un secteur jeunesse sur le territoire Chaprais/Cras (*avec une attention particulière sur le quartier de la Viotte*), mise à disposition de locaux, accompagnement technique et logistique de pratiques et de projets (notamment dans le cadre du futur CLAP - Comité Local d'Aide aux Projets), développement d'activités (spécifiques : danse, arts sonores, musique, chant, arts plastiques, arts visuels, graffiti, pratiques de sports urbains,... ou d'accompagnement : départs autonomes, parcours Bafa, solidarités, inter générations, santé, etc.), formation d'intervenants, valorisation des projets, participation au réseau jeunesse sur la ville...
avec en matière de cultures urbaines, une fonction de coordinateur des réseaux existants et futurs, de «premier relais» organisationnel des jeunes pratiquants et «d'observateur» des nouvelles pratiques sur Besançon.

- **Espace et temps de co-réalisation et de co-organisation d'actions, de manifestations et évènements** (*avec la Ville - directions vie des quartiers /jeunesse, culture / patrimoine et sports - et/ou d'autres partenaires - associations sportives, culturelles, SMAC La Rodia, etc. -*) mêlant valorisation des talents, initiation des pratiques, expérimentation de lieux et d'activités «cultures urbaines», ... : Street tour, Battle, Graffiti, Fête de la Musique, Anim'été jeunes, Vital'Été, Energie Jeune, etc.)

- **Espace et temps de projets collectifs** (*avec la Ville et/ou d'autres partenaires*) mixant les domaines socioculturels, culturels et sportifs à partir d'une concertation collective, de prise d'initiatives «passerelles», d'échanges réguliers et d'une valorisation commune au cours de l'évènement annuel «Energie jeune».

Un programme annuel d'actions et d'évènements *-le premier pour 2010/2011-* est réalisé et annexé à la convention correspondante.

3 - Le partenariat et suivi

Le partenariat institué est valable sur les saisons 2010-2011, 2011-2012 et 2012-2013.

Un comité de pilotage (composé des élus des trois délégations et des représentants de l'Association) se réunira au minimum une fois par an pour établir un bilan et des perspectives des saisons en cours et à venir.

4 - Le financement

Dans le cadre de l'avenant programmatif 2010, la Ville (Délégation Vie des quartiers et Jeunesse) a décidé en mars dernier d'apporter une subvention de 13 000 € pour le secteur «Jeunesse et Cultures urbaines» porté par l'ASEP.

Il est proposé un financement complémentaire consolidant le fonctionnement et l'animation de ce secteur à l'échelle de la Ville et permettant d'en assurer l'existence et la pérennité.

Ce financement sera assuré conjointement par trois délégations ayant une intervention dans le champ des cultures urbaines : «Vie des Quartiers et Jeunesse», «Culture et Patrimoine», «Sports» et partageant avec l'ASEP des objectifs et des actions communes.

Ce financement représente au total **22 500 €**, soit **7 500 €** par délégation.

Pour la mise en œuvre du programme annuel d'actions et d'évènements élaboré conjointement entre les délégations et l'ASEP, l'Association pourra bénéficier au cours de l'année de financements ciblés et complémentaires.

En cas d'accord, la dépense totale de 22 500 € sera imputée au chapitre 65.422/6574 CS 47041 (Direction Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse & Inter'Agés) qu'il conviendra d'abonder par les virements suivants :

- 7 500 € en provenance du chapitre 65.30/6574 CS 41000 (Direction Action Culturelle),
- 3 730 € en provenance du chapitre 65.40/6574.4822 CS 20300 (Direction Sports),
- 2 255 € en provenance du chapitre 65.40/6574.4824 CS 20300 (Direction Sports),
- 1 515 € en provenance du chapitre 65.40/6574.4825 CS 20300 (Direction Sports).

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le partenariat et le programme d'actions et de projets tel que présenté par l'Association ASEP Centre Social Chaprais/Cras/Viotte pour son secteur «cultures urbaines»,

- d'en approuver les financements de la Ville s'y rattachant et d'en autoriser le versement à l'Association ASEP Cras - Chaprais,

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondant à ce secteur «jeunesse et cultures urbaines» avec l'Association ASEP Centre Social Chaprais/Cras/Viotte, et qui viendra compléter la convention cadre en cours de renouvellement entre la Ville et cette structure pour 2011.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2, 4 et 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. GHEZALI, Mme POISSENOT et Mme CRABBÉ-DIAWARA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.